
DUBLIN – Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN, des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement
Mardi 20 octobre 2015 – 14h15 à 15h15 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

MICHELE NEYLON : Si les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre pouvaient bien venir s'asseoir, s'il vous plaît.

STEVE CROCKER : Bienvenue tout le monde.

Nous avons une situation que l'on ne connaissait pas. Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement sont ici en même temps, vous allez nous faire front ensemble. Nous allons devoir nous défendre.

C'est un plaisir pour nous de vous avoir dans la salle. Keith m'a dit que nous avons mis en place certains sujets que nous allons définir avec vous. Nous voudrions d'abord vous présenter nos trois nouveaux membres du bord. Vous avez Lito, Lousewies et Ron. Ils sont nos nouveaux membres.

C'est important que vous sachiez qui ils sont pour qu'on puisse distribuer la charge qui nous est imposée afin que vous puissiez aussi leur adresser vos commentaires.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

KEITH DRAZEK :

Je suis le président du Groupe des opérateurs de registre. Pour le une heure qu'il me reste dans mon mandat, mais tous mes collègues sont là, qu'ils soient opérateurs de registre ou bureaux d'enregistrement.

Nous allons changer l'ordre du jour que nous avons envoyé au préalable.

En fait, il y a trois sujets dont nous allons parler aujourd'hui. Les membres du conseil d'administration ont des questions sur certains autres sujets. Bien sûr, nous sommes ouverts à la discussion.

Le premier sujet dont nous aimerions discuter. Il y a des questions sur les critères en ce qui concerne la sélection des membres pour les CCTRT, pour l'équipe de révision, du choix des clients et de la concurrence. Les membres ont été sélectionnés par le président du GAC et le président de l'ICANN, mais les critères ne sont pas clairs. Les groupes ont essayé d'identifier des candidats potentiels. Il serait bon pour nous de connaître ces critères de sélection.

Le deuxième sujet est un sujet plus général, nous aimerions envoyer un message aux parties contractuelles qui sont

intéressées, dans la prochaine série des nouveaux gTLD et que cela soit fait à temps, en temps et en heure.

Le troisième sujet serait sur la régulation des contacts. Nous savons qu'il y a eu des communications de la part d'un autre groupe au sein du GNSO sur ce sujet, d'ailleurs. En fait, il y a eu des publications sur des blogs qui ont été publiées par Allen Grogan sur le sujet. Et, il y a des commentaires qui ont été faits par Fadi, durant la cérémonie d'ouverture et d'autres réunions.

Cela est une inquiétude importante pour les parties contractuelles. Nous aimerions avoir un dialogue franc là-dessus.

Sur ce, nous aurons une déclaration à lire et, ainsi, nous pourrons ouvrir la discussion pour des questions et des réponses.

Si Michele voulait dire quelque chose et ensuite, Steve.

MICHELE NEYLON :

Je suis président des bureaux d'enregistrement et je suis Irlandais et je vous souhaite la bienvenue en Irlande. J'espère que vous avez apprécié la soirée d'hier. Maintenant, je passe le micro à Keith. Moi, je suis le bureau d'enregistrement marrant.

KEITH DRAZEK : Oui. Nous nous sommes bien amusés ce soir.

STEVE CROCKER : Je pensais à la sélection des participants au CCT – est-ce que ce sont les bonnes initiales ? – et vous savez que la sélection est faite par le président du GAC et par le président de l'ICANN. Ni l'un ni l'autre n'est ici. Donc, c'est vraiment une faiblesse : on ne peut pas en discuter. À mon simple avis, puisque j'ai été un des sélecteurs pour l'ATRT2, les sélections ATRT ont été faites par le directeur du GAC et le directeur du conseil d'administration.

Donc, j'offre mon avis. Ce n'est donc pas une réponse définitive.

C'est bon pour toutes les parties d'avancer le nom des candidats. Les résultats ne seront pas toujours ce que chaque groupe va vouloir, mais je suis sûr que ces choix seront toujours pris très au sérieux. Donc, en tant que critères généraux, il nous faut trouver des gens qui sont bien focalisés, qui soient productifs, etc.

Autre chose – alors que j'y pense – si on voit ce qui se passe au sein du CCWG, il y a du langage qui spécifie de façon plus précise dans l'Affirmation des Engagements ce que cette révision doit avoir. Comment ces prévisions doivent être faites. On n'essaie pas d'utiliser des processus. Nous voudrions que ce processus

soit un processus continu, qu'on puisse l'utiliser encore et encore.

Juste les points qui me viennent à l'esprit... Pour pouvoir introduire ce qui va se passer à l'avenir. Je ne sais pas quel est le delta là-dessus, je n'ai aucune idée.

KEITH DRAZEK :

Merci Steve, c'est un bon point. Quand on parle du langage au niveau de la responsabilité sur l'élaboration de la proposition sur la responsabilité.

Je ne me souviens plus quel format nous utilisons pour cette réunion auparavant. Si on laissait les gens venir tout de suite parler au micro.

Il y a des micros. À Buenos Aires, nous avons un format un peu différent pour cette réunion.

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui veut parler à propos de ce sujet ? Est-ce qu'il y a des personnes au niveau des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement qui veulent s'exprimer ?

JAMES BLADEL :

Merci, Keith. Merci, Steve. Nous apprécions toutes sortes de clarifications, au moins de directives que le conseil ou que le

PDG ou que le président puisse nous fournir. Puisqu'on se focalise sur la confiance et le choix du consommateur, le fait d'avoir une bonne représentation, pas seulement dans l'industrie du nom de domaine, mais dans tous les autres marchés et industries. Il faut couvrir ces bases et c'est important.

En ayant un processus de sélection qui soit plus ou moins opaque, ça nous permet d'envoyer plus de candidats. Vous ne voulez pas forcément ça, vous voulez commanditer les gens qui sont plus proches de l'expertise que vous recherchez.

Donc, nous allons diminuer un peu ce processus de sélection et c'est ce que nous recherchons.

KEITH DRZEK :

Merci, James.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut faire un commentaire, poser des questions ou nous donner des informations suivies sur ce sujet ?

Nous voulons faire du suivi, communiquer avec vous pour mieux comprendre quels sont ces critères de sélections.

Il n'y a plus personne qui veut prendre la parole au micro ?

Nous allons parler des nouveaux gTLD. Nous attendons la prochaine série des gTLD. Les parties contractuelles sont intéressées à ce que ce processus fonctionne en temps et en heure. Nous attendons plusieurs révisions et le processus qui doivent être initiés et qui doivent être mis en place.

Nous savons très bien qu'il y a beaucoup de travail à faire et le message, en général, c'est qu'il y a des gens dans notre communauté qui sont très intéressés à voir que la prochaine série des gTLD prenne place très rapidement. Donc, je vais poser la question.

Je vais vous demander si quelqu'un veut parler sur ce sujet.

MICHELE NEYLON :

Oui. Quand vous avez dit « à temps » : à mon avis, le mot le plus important serait quelque chose de plus prédictible.

Les chronologies et les calendriers sont décidés, mais est-ce qu'ils sont respectés ? Donc, un des problèmes au sein de l'ICANN, c'est que les calendriers, souvent, sont vus comme des directives. Les choses ne sont pas forcément suivies, les choses sont en retard. Quand on élabore quelque chose, il n'y a jamais vraiment... ce n'est pas forcément respecté.

Avoir un certain niveau de prédictibilité serait très important.

KEITH DRAZEK : Merci Michele. Est-ce que quelqu'un veut parler au sujet des nouveaux gTLD ?

BRET FAUSETT : Merci. J'ai déjà dit ça à Buenos Aires : il y a beaucoup de choses à l'ICANN qui disent que le travail est encore en cours. Est-ce qu'on pourrait avoir, par exemple, des dates estimées de finition du travail ? Beaucoup de gens qui veulent être dans la prochaine série doivent commencer à planifier. Peuvent-ils le faire maintenant ou l'année prochaine ?

Il faudrait qu'on nous donne un calendrier plus ou moins terminé, au moins une estimation du temps: cinq mois, six mois... qu'on nous mette une date.

STEVE CROCKER : Je suppose que les informations qui vont sortir des révisions vont vous permettre d'avoir ce calendrier.

BRET FAUSETT : Oui, d'accord. Mais, si les groupes de travail ont des calendriers qui sont ouverts, il faut absolument qu'on s'assure que les gens qui sont dans ces groupes de travail terminent en temps et en heure, sinon ils vont continuer à travailler pour toujours.

BRUCE TONKIN : Oui, je vais faire un commentaire. Je pense qu'on doit resserrer les termes de référence pour tout ce qui est des équipes de révision. On doit donner la priorité à leurs recommandations. Je me souviens des ATRT2 : on vous recommandait que vous allez faire une autre révision avec l'ombudsman, que vous faites une autre révision des IRT.

MICHELE : Oui, donnez-nous votre nom parce que les gens ont du mal à suivre.

BRET FAUSETT : Oui, vous savez, il y a des gens qui ne veulent pas avoir de nouveaux TLD. Ils ne le disent pas tout fort. Le langage qu'ils utilisent c'est qu'« on va continuer à étudier le processus ». Vous avez plein de gens qui veulent continuer à étudier. Ils peuvent étudier pour toujours.

KEN STUBBS : J'ai des inquiétudes, parce que j'ai vu des prévisions de calendriers, de dates. Le conseil d'administration dit qu'il y a du travail à faire avant que la prochaine série puisse commencer.

Je ne comprends pas pourquoi, pour les parties technologiques, on nous dit qu'il faut deux ans pour étudier l'impact de la stabilité, par exemple. Je ne comprends pas. Avec les ressources qu'a l'ICANN et la capacité est là. Donc, vous allez déléguer cette étude à une autre organisation. Moi, j'aimerais voir un peu plus de transparence sur qui est des directives que vous utilisez. J'aimerais savoir pourquoi vous pensez que cela prend deux ans pour étudier l'impact de quelque chose comme ça. Je parle en tant que quelqu'un qui n'est pas technique.

KEITH DRAZEK :

Merci, Ken.

AKRAM ATALLAH :

Il y avait une réunion aujourd'hui à 13 heures, justement pour la révision technique et cela parlait du cadre de travail, de ce qu'il devait faire, des commentaires publics là-dessus. Ensuite, il y avait un fournisseur qui sera sélectionné pour faire la révision. Il faut participer.

Si vous avez raté cette réunion à 13 heures, vous pouvez toujours envoyer vos commentaires. Ils seront pris en considération, alors qu'on va mettre en place le cadre de travail.

EDMON CHUNG : En suivant ce qu'a dit Bret, il y a beaucoup de révisions et de projets qui ont été identifiés. Ceux-là ne sont pas forcément des choses critiques. Ma suggestion serait d'avant de parler. On devrait peut-être identifier ceux qui sont critiques, avant de parler de calendrier. On voit maintenant, on n'est pas très sûrs exactement de ce qui est critique, ce qui doit être fait rapidement.

KEITH DRAZEK : Merci, Edmon.

Jordyn ?

JORDYN BUCHANAN : Je suis avec Google.

Pour étendre un peu sur ce qu'Edmon a dit : ce n'est peut-être pas forcément que chaque étude soit nécessairement un processus qui doit être fait de façon rapide et critique. Avant d'entrer dans un nouveau processus, d'allouer de nouveaux gTLD, il faut voir ce que le conseil d'administration pense qui est important, s'il y a des choses nécessaires à faire. Dans certains cas, vous pensez peut-être que vous attendez que le GNSO vous dise ce qui est bon à faire, ce qui est nécessaire. Peut-être que vous avez d'autres exigences qu'on ne connaît pas. Mais, d'avoir

une liste, quelles sont les perspectives du conseil d'administration sur ces exigences serait intéressant.

C'est peut-être différent entre ce que vous pensez que ce sont des exigences et les révisions qui sont en cours. Si le conseil d'administration passe une résolution qui dit « On ne va pas allouer des nouveaux gTLD jusqu'à ce qu'on fasse – je ne me souviens plus du terme exact – cela va peut-être endommager l'infrastructure du serveur de racine.

Donc, il y a des études qui doivent être faites (ou des simulations). Comme l'a dit Akram, il y avait une réunion à 13 heures. Quelqu'un qui avait été là nous disait : « nous avons identifié des points importants dans le RSSAC 002. » C'est quelque chose que j'avais lu dans les réunions du conseil d'administration. Ce serait donc utile d'avoir une idée de ce que le conseil d'administration dit : « Est-ce qu'on attend que toute l'étude sur le serveur racine soit faite ou est-ce qu'on va attendre comme on l'a fait pour le RSSAC pour ne pas endommager la structure qui existe déjà ? »

KEITH DRAZEK :

Merci, Jordyn. Si je pouvais résumer : je pense que c'est une question, que ce soit une question à laquelle on peut répondre, mais c'est une question.

Nous savons qu'il y a des études qui sont exigées. Nous savons qu'il y a des attentes qui peuvent varier sur ces sujets et la question était : quand peut-on pouvoir prévoir sur exactement ce qui est nécessaire, ce qui doit être fait avant que la prochaine série soit initiée ?

BRUCE TANKIN :

Je vais essayer de répondre. Je ne sais pas si ça va aider, mais, aujourd'hui, on a dit qu'on allait compléter la révision AoC.

On a mis en place des termes de référence sur ce qui sortira de cette révision pour agir là-dessus.

Il faut qu'on voie quelles sont les données que l'on a déjà pour faire des prévisions, surtout quand il s'agit de calendrier. Si on nous donne un morceau d'informations, qu'on nous dit que les serveurs racine se cassent la figure, il faut qu'on puisse prendre le temps et prendre une décision. Cela avait été fait au niveau des politiques pour le WHOIS qui doit être terminé avant de commencer les nouveaux gTLD.

Si des politiques de nouveaux consensus sont développées, il faut qu'on ait les résultats WHOIS. Il faut continuer à évoluer.

Comme je l'ai dit dans une autre réunion, les nouveaux noms de domaine qui enregistraient de nouveaux gTLD représentent environ 0,5% du total de l'espace des noms de domaine. Donc,

quand ces politiques sont approuvées, les nouveaux opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement doivent être en conformité avec ces politiques. Nous nous sommes engagés de faire la révision AoC avant de déployer une nouvelle série et nous attendons les résultats de cette révision. Ensuite, nous pourrons avoir les données pour continuer sur les activités qui sont déjà en cours.

KEITH DRAZEK :

Merci, Bruce. Cela aide énormément.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions là-dessus avant que l'on passe à un autre sujet ?

Puisqu'il y en a aucun, le prochain thème sur l'ordre du jour, le dernier article sur notre ordre du jour, à moins que le conseil d'administration veuille parler d'autres choses, nous allons parler des régulations des contacts.

MICHELE NEYLON :

Je vais kidnapper cette partie de la réunion. Non, c'est une blague. Nous avons travaillé dans les coulisses depuis que nous avons eu connaissance du cadre de travail sur ce problème. Nous avons émis une petite déclaration que Darcy va lire.

DARCY SOUTHWELL : Quand il s'agit des problèmes de contenu, nous avons une déclaration de la part du groupe des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement. Nous savons qu'aujourd'hui, l'IPC a demandé au PDG et au conseil d'administration d'avoir un plus grand rôle sur la régulation du contenu. L'IPC a suggéré que l'ICANN fasse levier avec ces pouvoirs de conformité contractuelle pour demander aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre d'adopter ce qu'on appelle des « normes volontaires ». Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre demandent qu'il y ait un débat. Notre contrat avec l'ICANN est une déclaration. Il doit y avoir un besoin de « normes volontaires », spécialement quand les parties incluses dans le contrat qui participent ne sont plus volontaires.

Enfin, l'IPC, essentiellement, recherche les droits de l'ICANN pour être capable de sécuriser des lois au niveau mondial. Nous comprenons que le conseil d'administration de l'ICANN fait face à d'énormes pressions de groupes d'intérêts spécifiques. Nous demandons à ce que le conseil d'administration de l'ICANN, du personnel, de mettre en place des arbitres pour la majorité de toutes les soumissions auxquelles nous répondons et, en général, nos requêtes sont répondues.

Tous les bureaux d'enregistrement qui ne répondent pas de façon valide à toutes les soumissions qui lui sont faites doivent être suivis.

MICHELE NEYLON :

Pour ajouter un peu de saveur, Allen Grogan et les bureaux d'enregistrement ont beaucoup discuté sur ce thème. Ce sont des points qui ont été emmenés dans notre réunion de Buenos Aires et c'est quelque chose qui évolue jusqu'au point où j'ai passé plus de temps au téléphone avec Allen qu'avec mes meilleurs amis. Super.

Sur une note plus sérieuse, nous avons travaillé sur un bon nombre de – comment puis-je décrire cela – d'autres projets dans l'industrie. Nous avons travaillé avec des professionnels de sécurité opérationnelle. Nous avons eu une réunion dimanche qui a été tenue par la Fondation des Domaines Sécurisés, une coalition d'infrastructures de l'internet qui a invité un grand nombre des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre et d'autres groupes pour discuter une manière de faire les rapports plus efficace et de faire face aux rapports d'abus. Il y a aussi de bons dialogues entre les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et les forces de l'ordre et aussi avec l'Alliance des Pharmacies en Lignes Sécurisées.

Je vais passer la parole à Keith, maintenant, qui passe la parole.

Quelqu'un d'autre ?

M. Nevett ?

JON NEVETT :

Merci. Je suis Jon Nevett de Donuts. Deux ou trois choses sur le problème du contenu. Nous n'avons pas une déclaration préparée, à part ce qu'a dit déjà Darcy qui a été préparé très rapidement juste avant cette réunion.

Je parle de la plupart des opérateurs de registre quand je dis que nous voulons que la conformité de l'ICANN implique les provisions contractuelles qui sont déjà en cours. Nous dépensons beaucoup d'argent sur la conformité et nous pensons que c'est important. Nous voulons que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. Nous voulons nous assurer que tous les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement soient en conformité avec ces provisions.

Quand nous parlons des nouvelles dispositions, nous pensons que cet effort devrait être mené par l'industrie elle-même quand il s'agit du contenu. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes unanimes, quand il s'agit par exemple de la pornographie infantile, c'est quelque chose que nous sommes d'accord tout de suite.

Mais, quand nous parlons des exigences contractuelles sur le contenu, là, nous entrons dans une zone dangereuse. Les requêtes, les exigences qui ne sont pas volontaires, qui sont contractuelles, ne sont plus volontaires – comme Darcy l'a dit. On ne devrait pas se bagarrer sur les choses qui devraient être soit volontaires ou pas volontaires et qui doivent être exigées. Si nous faisons un PDP, que nous nous bagarrons pendant des années sur les sujets, comme Darcy l'a dit tout à l'heure, cela ne va pas nous aider à résoudre quoi que ce soit.

Les opérateurs et les bureaux d'enregistrement vont se retrouver en position de conflit. Je préférerais voir quelle est la bonne chose à faire. Je voudrais la meilleure manière pour être opérationnelle. Il faut travailler avec d'autres personnes de la communauté, avec les forces de l'ordre, avec des avocats IP. Sur des standards, normes volontaires, pour pouvoir avoir un programme d'incitation, pour pouvoir arriver à travailler ensemble.

Il faut qu'on puisse savoir quelle est la meilleure manière de travailler sur le contenu ensemble. Cela va être un effort mené par l'industrie, ça ne sera pas fait par l'ICANN (certainement pas par le service de conformité de l'ICANN) – cela veut dire les exigences contractuelles. Si vous ne les suivez pas, vous êtes en litige.

Il y a une association commerciale qui travaille (l'association des noms de domaine) sur une initiative de domaines sains. Par exemple, nous pourrions être en position très rapidement, de faire quelque chose, au lieu d'essayer de se bagarrer ou de lutter sur des exigences contractuelles qui seraient nouvelles.

MICHELE NEYLON : Bruce, allez-y.

BRUCE TONKIN : Une observation. J'ai été impliqué dans un certain nombre de tentatives pour lancer – je crois, il y a à peu près dix ans – ce genre de choses. Ce qui repousse toujours ceci, c'est l'idée qu'on va se fatiguer de cette conformité ou que ça va être lié à la conformité contractante. Souvent, on résout les problèmes, que ce soit les problèmes de programmes malveillantes ou de pornographie – ce à quoi on vient de faire référence – ce sont des arrangements informels qui prennent la place des arrangements avec les bureaux d'enregistrement. Souvent, il y a le risque que ceci soit lié au travail des gouvernements. Donc, voilà pourquoi il faut que cela devienne exécutoire.

Il faut que ce soit aussi minime que possible. Si c'est volontaire, je crois que nous avons tous de meilleures pratiques. Nous sommes prêts à les partager, ce serait bien qu'on puisse le faire

de manière à ce que les choses soient plus transparents. Les petits opérateurs pourront alors les utiliser, parce que, pour l'instant, ils ne savent absolument pas ce qui se passe chez les grands.

RINALIA ABDUL RAHIM : C'est une question que j'ai. Donc, vous souhaitez avoir des normes volontaires, par vous-mêmes. Est-ce que vous seriez prêts à avoir le point de vue des utilisateurs, des consommateurs et des titulaires de noms de domaine ?

Est-ce que vous prendriez ceci en compte ?

KEITH DRAZEK : Tout à fait, je crois que c'est vital, même. Si tout le monde travaille dans son coin, les choses ne fonctionnent pas très bien. Effectivement, parler aux avocats de la propriété intellectuelle, parler aux forces de l'ordre, aux consommateurs, etc. Tout ceci doit faire partie de la discussion. Nous sommes tout à fait prêts à leur parler et à les inclure dans notre travail.

VOLKER GREIMANN : Une chose que j'ai remarquée lorsqu'il y avait l'unité constitutive IPC qui nous parlait tout à l'heure, c'était qu'ils configuraient constamment les termes « sites web » et « noms de

domaine ». Faisons attention, parce que les noms de domaine ne sont pas les sites web. Ce qui se passe dans les sites web n'est pas nécessairement dans le cadre de la mission de l'opérateur de registre et du bureau d'enregistrement. Ils peuvent être piratés, ils peuvent être utilisés à diverses fins.

Les noms de domaine sont simplement un moyen de joindre ces sites web. Je suis sûr que vous le savez tous, mais on voit des tentatives répétées à confondre les termes. Donc, j'aimerais que tout le monde reste à ce niveau. Nous ne nous occupons pas de sites web, nous nous occupons de noms de domaine. Je passe la parole à Erika.

ERIKA MANN :

Étant donné que j'ai fait un commentaire tout à l'heure, je crois qu'il est juste de dire quelque chose. Je crois que vous avez très bien prouvé ce que vous souhaitiez dire. Je travaillais avec Allen là-dessus. Il n'y a aucune intention de changer quoi que ce soit et lorsque vous lirez le blog d'Allen, vous verrez qu'il n'indique pas qu'il recommande des changements, mais si vous souhaitez débattre un peu plus de cette question de manière à mieux comprendre, par exemple, si quelque chose manque actuellement – et d'ailleurs j'apprécie beaucoup le commentaire que vous venez de faire en ce qui concerne la conformité – je crois qu'Allen devrait parler pour lui-même. Nous attendons avec impatience la discussion de demain et j'imagine que vous serez également présents. Nous pourrions, à ce moment-là, avoir

un débat informé soit pendant la discussion de demain, soit par la suite. J'espère qu'on pourra collaborer.

MICHELE NEYLON : Merci, Erika. Quels sont les sessions auxquelles vous faites référence ?

ERIKA MANN : C'est un atelier spécifique, je vous enverrai les informations. Je m'assurerai de vous les envoyer personnellement.

ELLIOT NOSS : Je suis de Tucows. Je crois qu'on en est arrivé à un point qui me permet, justement, de parler du travail que certains des bureaux d'enregistrement ont commencé depuis Buenos Aires. Nous avons donné une certaine visibilité à la communauté par rapport au travail qui avait été entrepris, qui revient donc à produire un ensemble de pratiques d'abus qui existent actuellement chez les bureaux d'enregistrement.

Alors, une des grandes frustrations, c'est d'entendre de manière répétée la lamentation constante comme quoi les bureaux d'enregistrement ne font rien. Nous sommes en train de travailler à la publication d'un document – et ce sera bientôt – qui permettra de lancer le dialogue à l'intérieur de la

communauté ICANN, voire à l'extérieur, pour expliquer ce que font les bureaux d'enregistrement aujourd'hui par rapport aux abus, aux caractérisations qui sont faites de ces abus, par rapport à des moyens qui permettraient de mieux former les rapports, de mieux les rédiger et, également, par rapport à la méthode à utiliser pour faire avancer les choses.

Plusieurs choses à dire là-dessus. Premièrement, l'objectif est que ce soit un point de départ, ce rapport. Ce n'est pas une position figée qui n'est pas ouverte aux points de vue. Deuxièmement, ce sera un document vivant qui continuera de changer.

Nous avons déjà contacté de manière informelle certains membres de la communauté IPC, certains membres des forces de l'ordre, certains membres de la société civile ainsi que d'autres qui s'intéressent au sujet. Et, une des questions qui est au centre de toutes les plaintes d'abus des bureaux d'enregistrement est les conflits législatifs entre les lois. Bertrand de La Chapelle en a parlé.

Ce sont des questions complexes. Et, je crois que ce que nous espérons retirer de ce document, c'est de pouvoir arrêter de discuter sans s'entendre, arrêter d'avoir un exercice de plaintes au conseil d'administration, de plaintes aux gouvernements

nationaux, aux réglementateurs et de réellement avancer pour résoudre le problème.

Je crois qu'il est extrêmement important que tous dans la communauté reconnaissent que le plus gros volume du travail des bureaux d'enregistrement en termes de plaintes se résume à informer les membres qui ne sont pas bien informés dans les communautés de réglementation par rapport à ce que nous faisons et à comment nous le faisons.

Je l'ai dit en début de semaine : nous avons deux employés et demi à plein temps qui ne font rien d'autre que d'expliquer ce qu'est le WHOIS aux avocats et aux forces de l'ordre. C'est la réalité. J'ai plaidé dimanche pour que les membres et j'ai plaidé très souvent de la même manière dans les forums publics. Je me souviens, c'était même en 2007, j'ai vérifié les transcriptions. J'ai plaidé pour que les membres des forces de l'ordre et de la communauté des avocats nous aident à informer leur communauté par rapport aux rôles adéquats, aux forums adéquats de plaintes et la substance qui nous intéresse et celle qui ne nous concerne pas.

Il est tout à fait possible qu'il y ait des désaccords ici et là, mais, en grande partie, les plaintes sont résolues et satisfaites. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que nous ne sommes pas dans la perfection, bien sûr, que chacune des plaintes ne donnera pas

lieu à une interruption. Il faut arrêter de parler sans se comprendre et j'espère que, grâce à ce document, nous pourrons commencer à travailler de manière réellement constructive ensemble.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ça, mais...

STEVE CROCKER :

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire.

En écoutant cette discussion, je suis en train de me demander dans quelle mesure est-ce qu'il y a un manque de compréhension par rapport au processus et ce qu'il devrait être et dans quelle mesure c'est un manque de certitude. Je comprends tout ce que vous me dites, mais je n'aime pas et j'aimerais que ce soit autrement, d'accord ? Je crois qu'il y a un petit peu les deux. Du coup, la communauté est un peu trop dispersée et il serait vraiment bien d'avoir un modèle que nous partageons tous, que nous adhérons tous au même modèle.

ELLIOT NOSS :

Je crois que vous parlez par rapport à l'objectif, justement. Nous avons un paradigme. Nous avons trois niveaux de questions : comprendre et ne pas comprendre, être en accord et être en désaccord et aimer et ne pas aimer.

Je crois que, très souvent, dans le cas de ce problème – et on en a déjà parlé – ces deux pôles de position sont beaucoup trop exagérés. Je crois que l'idée est d'essayer de rétrécir – ne parlons pas des bureaux d'enregistrement qui répondent et qui exécutent certaines dispositions du contrat – mais parlons en contexte spécifique avec un type spécifique d'interruption : quelle est la partie et comment s'en occuper ?

Je vous donne un exemple. Je crois réellement que si on descend dans les détails – si vous voulez – non seulement le dialogue sera plus constructif, mais on arrivera à résoudre beaucoup plus de problèmes. Nous pourrions réellement nettoyer le système.

MICHELE NEYLON :

Bravo, vous avez réussi à fermer toute la conversation. Nous avons un silence de mort dans la salle. Fadi, peut-être, souhaite répondre ?

ALLEN GROGAN :

Je ne suis pas Fadi, mais, pendant la séance que j'aurai demain matin à 10 heures, j'aimerais clarifier : je parle de solution volontaire. Volontaire veut dire volontaire. Si vous venez, vous verrez dans ma présentation, que c'est la focalisation de la séance. Il y aura huit à neuf panelistes qui ont tous participé à

des solutions dans l'industrie et dans diverses industries. Ces solutions ont pu être discutées entre différentes parties et ils se sont mis d'accord pour prendre certaines mesures dans certaines situations ou alors, il y a eu une partie tiers de confiance qui a été impliquée. Par exemple, bloquer une liste de programmes malveillants, mais personne n'est forcé de s'appuyer sur l'utilisation d'une liste de programmes malveillants.

ELLIOT NOSS :

Il y a un commentaire important. Rinalia en a parlé. Beaucoup des solutions volontaires dans l'industrie qui nous ont été données font deux choses en général. Souvent, c'est le côté national et le côté commercial qui, finalement, rendent le dialogue un peu frustrant. C'est trop souvent une question des intérêts de la propriété intellectuelle. Les forces de la loi, il y a les gouvernements et les bureaux d'enregistrement : il manque quelqu'un. Il manque la société civile qui a un intérêt là-dessus. Oui, on entend tout le monde de l'autre côté de la table, on entend ce que vous dites, mais il y a d'autres groupes qui représentent ces intérêts. L'ICANN est une communauté mondiale : l'une des choses que nous devons faire et que nous sommes les seuls à devoir faire – je crois – avec l'effort volontaire est d'être plus large, plus inclusif. Il faut donner à ces parties qui ont rarement une voix au chapitre – une voix forte.

MICHELE NEYLON : Je suis désolé, mais on n'a pas beaucoup de temps, c'est ce qui m'inquiète un petit peu. Je pense que Fadi veut rajouter quelque chose.

FADI CHEHADE : Merci, Michele. Je crois que tous, nous avons la même frustration. Elliot, ce n'est pas la première fois qu'il en parle. En ce qui concerne le manque de preuves, de réelle compréhension, dans la façon dont on détermine ces choses, dont on doit agir. Je crois que ce que je cherchais à faire lundi matin – et je pense qu'on y est presque – c'est de mettre l'accent sur le fait que nous ne pouvons pas agir en tant qu'ICANN, opérateurs de registre, bureaux d'enregistrement, sans avoir de la clarté et sans avoir un sens factuel. Cela ne peut pas se produire à l'ICANN. Cela ne fait pas partie de notre travail, ni de notre mission. C'est la première chose. Nous disons à toutes ces communautés, que ce soit la propriété intellectuelle ou les forces de l'ordre que l'ICANN n'est pas le lieu, ni la solution. Ce n'est pas à nous de faire ces déterminations, même s'ils nous le demandent.

Premièrement, il faut déplacer le dialogue et le faire sortir de l'ICANN : il ne fait pas partie de notre travail. Nous n'allons pas gérer ce genre de choses et nous n'avons pas les capacités pour

le faire. Je crois que nous en sommes à un point où nous avons été compris. Maintenant, que fait-on et comment le fait-on ?

Si cette communauté nous permet de poursuivre le dialogue avec elle, nous pouvons aider mais nous ne pouvons pas être la solution. Nous pouvons faire partie de la solution, mais on ne peut pas s'attendre à ce que nous soyons la plateforme.

Tout à l'heure, j'avais fait un commentaire par rapport à la nécessité d'avoir un contrat exécutoire.

MICHELE NEYLON : Ce serait vraiment utile, parce que cette question de savoir d'être volontaire et d'être exécutoire, c'est un peu difficile.

FADI CHEHADE : Ce que je voulais dire par là est que ce qui est volontaire fonctionne. On le voit dans beaucoup d'autres domaines. Ceci étant dit, les gens font les choses de manière volontaire, parce qu'ils ont des incitations. Ces incitations peuvent être, par exemple, la réputation. On peut commencer par là. Pour beaucoup d'entre vous, vous êtes des entreprises en croissance et, déjà, certains sont de grandes entreprises. C'est important la réputation. C'est une incitation.

Maintenant, un mécanisme volontaire qui est multi acteurs et qui intègre tous les points de vue : s'ils déterminent telle ou telle mesure et si on s'en vente, cela a un impact. On dit non à un mécanisme qui n'existe pas à l'ICANN, qui est extérieur à l'ICANN. Il y en a qui ont utilisé ça dans d'autres domaines. La réputation est la première chose.

Deuxièmement, les finances. Les compagnies de cartes de crédit ont arrêté de faire des transactions avec certains sites web parce que cela représentait des activités illégales. C'était une incitation pour eux, parce que cela leur coûtait quelque chose. Il y a certains éléments dans notre contrat qui peuvent être utilisés comme incitation. J'espère qu'on n'arrivera jamais à ce point-là. J'espère qu'il y aura de la volonté dans la communauté.

Je l'ai déjà vu. Si vous avez des mécanismes qui sont multi acteurs, qui sont clairs, et qui viennent d'une compréhension factuelle large dans la communauté qui nous conduit à une détermination, à mon avis, c'est justement ce que l'on attendait depuis très longtemps. Si on ne solutionne pas là-dessus, on aura le problème des produits pharmaceutiques, ensuite du terrorisme, etc. On n'aura pas de mécanisme de détermination sur lequel on pourra tous se mettre d'accord. Je crois que c'est ce qui sera important à l'avenir, de savoir comment ces mécanismes seront activés.

J'ai discuté avec un gouvernement qui avait de réels problèmes par rapport au terrorisme et, de toute évidence, il y a des sites qui mènent à des actes terroristes dans leur pays. Donc, la question qui m'a été posée est : « mais pourquoi est-ce que vous ne bloquez pas ces sites ? » Je lui ai dit : « mais sur quelle détermination, sur quelle décision ? Vous m'avez dit que c'était mauvais pour votre pays, donc je dois bloquer ce site ? » Je ne peux pas le faire. Je comprends, mais quel est le mécanisme ? Comment est-ce que je peux le faire ?

La première chose que je lui ai dit : on commence par le fait que ce n'est pas à l'ICANN, à moins que vous soyez prêts à le faire, ce n'est pas à l'ICANN de décider qui est un site terroriste et ce qui ne l'est pas. C'est la distinction que je cherchais à faire. Je nous encourage réellement à collaborer au cours des mois à venir pour trouver les mécanismes pour les soutenir. Je demande aux personnes du service technique de se souvenir que cela ne fait pas partie de notre mission. Ça ne fait pas partie de notre mandat.

GEORGE SADOWSKY : Il y a beaucoup de personnes qui souhaiteraient continuer là-dessus, mais j'ai un autre thème dont j'aimerais parler. Je vais attendre pour en parler, mais j'espère que j'aurai le temps de le faire. Merci.

JORDYN BUCHANAN : Je voulais mentionner quelques petites idées qui sont en train de monter à la surface. Il y a beaucoup de choses qui sont en train de se faire en termes d'efforts volontaires. On a parlé de l'initiative des bureaux d'enregistrement par rapport à des initiatives pour les domaines. Il y a également eu une question du conseil d'administration comme quoi il y aurait un cadre de réponses en termes de sécurité dans la communauté. Il y a une séance toute à l'heure où on a parlé d'un rapport commun pour la révision des formats. Il y a beaucoup de choses qui sont possibles. C'est difficile de tout comprendre par rapport à ce qui se fait quand on n'est pas très familier avec le sujet.

Mais, en tout cas, une des choses qu'on souhaite faire entre les opérateurs et les bureaux d'enregistrement, c'est déjà de mieux suivre les efforts volontaires et bénévoles qui sont en cours. Je ne sais pas si le conseil trouve que cela serait utile, mais on pourrait au moins vous soumettre une recommandation. Comme Rinalia l'a dit, nous souhaitons être impliqués dans ces différents groupes. Si vous connaissez ce qui se passe au niveau des différents groupes volontaires, n'hésitez pas à nous dire qui ils sont plutôt que tout soit fait au niveau du groupe de l'ICANN. Comme Fadi l'a dit, ce n'est pas forcément à ce niveau-là.

Je crois qu'on devrait redonner au conseil d'administration les informations par rapport à ce qui est fait. Comme ça, vous pouvez en retour leur indiquer où est fait le travail quand ils ont besoin de le savoir.

J'aimerais aller un peu plus loin pour détailler le point dont on a parlé. Je crois que nous sommes tous à peu près d'accord, mais la conclusion logique est la suivante : on parle toujours du contenu des sites, mais en fait, les domaines n'ont rien à voir avec ça, n'est-ce pas ? L'ICANN donne également des adresses IP, mais personne ne vient vous dire « il y a des sites de terrorisme. Allez dire au RIR cette adresse. » Pourquoi pas ? Parce que vous n'avez pas ce crochet de contrat avec les RIR pour le faire. Mais si vous leur disiez, il le ferait. Ce qui serait absurde, c'est le proposer. C'est la même chose avec les noms de domaine, ce sont des choses qui pointent vers le contenu. Il y a un ensemble de problèmes. Tout ce qui est commandement ou l'abus des marques de commerce, le nom de domaine est le problème. C'est là-dessus qu'on doit focaliser notre attention, dans l'espace du nom de domaine.

Pour les fort plus larges, garder le contenu, cela ne concerne pas l'ICANN et cela ne concerne pas les noms de domaine.

JAMES BLADEL :

Merci, je suis d'accord. Donc, effectivement, la censure des adresses IP seraient beaucoup plus simple que de s'occuper des noms de domaine. Si vous avez, par exemple, une objection religieuse ou politique – par rapport au nombre 127 – vous pourriez aller assez loin avec. Je reviens à ce que vous disiez tout à l'heure, Fadi: lorsque les gens viennent au conseil d'administration, à l'ICANN, et qu'ils ont des problèmes de contenu, ils disent: « j'ai besoin de votre aide. » On leur dit: « vous n'êtes pas au bon endroit, ce n'est pas dans le cadre de notre mission. » Alors là, quand ils disent « où va-t-on ? », il faut arrêter la conversation, parce qu'il y a une hypothèse dans la conversation: il y a UN lieu unique où tous ces problèmes devraient être soulevés.

La réponse – je crois qu'on l'a mentionné – avec toutes ces questions d'organisations qui sont régionales (ou autres), il y a un « patchwork » de toutes les différentes organisations qui travaillent là-dessus. Il y a peut-être des trous qui n'ont pas été cousus. Une des réponses pourraient être – je regarde mes collègues dans l'industrie – plutôt que de créer un nouveau, c'est de créer un berger, un sherpa, un navigateur, quelqu'un qui puisse nous dire: « pour ce problème vous allez à ce groupe, pour celui-ci, vous allez à ce groupe. » En fait, c'est un peu un policier, un gendarme, qui va vous dire « j'ai » dans différents

domaines. Pour certains, on va trouver qu'il n'y a pas de lieu où aller.

C'est un peu mieux peut-être que de dire « ça ne fait pas partie de l'ICANN ». Qu'est-ce que je fais ? Je suis coincé ? L'hypothèse est qu'il faut remplir un trou. Je ne pense pas que ce soit le cas.

MICHELE NEYLON :

J'ai l'impression que nous n'avons plus de temps, donc nous allons repasser la parole à George. C'est vous qui aurez la parole en dernier.

GEORGE SADOWSKY :

J'espère que j'aurai quand même le temps d'avoir votre réponse.

Donc, mon intervention a trait aux activités du CCWG sur la responsabilité et j'aimerais parler du processus. Ce n'est pas une question de substance, à moins que vous souhaitiez en parler.

Dans un mois, environ – nous l'espérons, peut-être un peu plus long – la GNSO et d'autres SO et AC devront signer un document, un plan, et nous espérons tous que le plan est acceptable, que c'est quelque chose qui nous convient et que nous allons signer et faire la transition, etc.

Lorsque je discute avec d'autres groupes avec lesquels j'ai pu entrer en contact aujourd'hui, il y a différents points de vue par rapport à ce qui doit se passer, par rapport au plan. Dans l'environnement de l'ICANN, si vous trouvez deux personnes qui sont d'accord sur quelque chose, en général, c'est plutôt une erreur.

J'imagine que cette décision sur l'acceptabilité va dépendre de ce que disent vos unités constitutives. J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez. Est-ce que vous pourriez dire par rapport à vos processus internes ce que vous disent vos représentants ?

Est-ce que vous pourriez nous aider à comprendre comment vous allez en arriver à une conclusion avec ce processus à l'interne ?

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup, George. Excellente question. Je crois que c'est une question importante. On regarde un peu vers l'arrière, mais je crois que la question la plus importante est l'avenir : comment, en tant que groupes de représentants – des opérateurs de registre, en ce qui me concerne – on en arrive au but du jeu, à la fin ? Comment nous assurons-nous que nos membres prennent une décision adéquate ? Bien sûr, la question est de savoir que notre groupe fournit son point de vue,

de savoir que les personnes que nous représentons sont représentées et que nous n'agissons pas de manière unilatérale.

Je crois que c'est une excellente question et certaines préoccupations ont été soulevées au sein du CCWG : comment est-ce que les parties prenantes sont, elles-mêmes, responsables ? Je vais vous donner la réponse, selon mon expérience.

Becky Burr a été nommée au CCWG pour le groupe des représentants des opérateurs de registre. Je suis également participant.

Je suis une liaison au CCWG.

Je suis là à plusieurs titres.

Les opérateurs de registre ont des téléconférences deux fois par semaine et, au cours des neuf mois, toutes les deux semaines, nous avons eu une mise à jour sur la responsabilité.

Au début, c'était le CWG transition, le processus ICG et le CCWG responsabilité. Donc, il y avait des mises à jour régulières sur tous les développements en cours.

Comme vous le savez, la cible s'est beaucoup déplacée. Donc, effectivement, ces mises à jour sont très importantes. Nous avons eu un appel – je crois – il y a deux semaines et demie, pour

préparer cette séance de Dublin, pendant laquelle nous n'avons discuté que de la responsabilité. C'était une heure et demie – je crois – d'appel où nous n'avons parlé que de la responsabilité, de manière à ce que nos membres soient informés et avoir leurs points de vue pour nous assurer que nous représentions bien leurs intérêts.

Avant de passer la parole à Michele, je peux vous dire, lors de notre séance conjointe d'aujourd'hui juste avant cette réunion – avant le déjeuner – nous nous sommes mis d'accord pour que les parties se retrouvent la semaine prochaine (ou peut-être dans deux semaines) pour une téléconférence conjointe lors de laquelle nous aurions une mise à jour de la part de nos membres respectifs, de la part des participants dans notre groupe. Nous planifions également inviter Thomas Rickert qui est le coprésident de la GNSO pour avoir une séance questions-réponses.

Donc, je peux vous dire, en toute confiance, que nous avons informé nos membres, mais il y a beaucoup de détails et de nuances. Il y a des discussions du point de vue juridique qui ont lieu. Honnêtement, dans ces mises à jour, on ne peut pas tout faire. Nous avons cherché à envoyer autant que possible tous les documents clés en fournissant des synthèses de manière à ce que les gens n'aient pas à lire des centaines et des centaines de

pages. À mon avis, je crois que nous avons fait tout notre possible pour informer nos membres.

La cible ne cesse de changer. Donc, c'est un travail qui n'est pas terminé.

MICHELE NEYLON :

Du point de vue des bureaux d'enregistrement, je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps.

James Bladel est notre représentant et il a fait tout son possible pour nous tenir au courant des différentes évolutions.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, le fait que les bureaux d'enregistrement n'ont pas nécessairement aussi vocaux, aussi visibles que d'autres groupes, cela ne veut pas dire que nous ne suivons pas ce qui est fait. Nous avons des représentants qui ont été élus – un représentant qui a participé à la liste de travail – et nous avons notre vice-président qui suit l'autre côté du travail dans la transition. Ce qu'ils font c'est qu'ils nous font une mise au point par petits morceaux, parce que tout lire (chaque emails, chaque document), je pense que c'est un travail à plein temps. À moins que le conseil demande à l'ICANN, en tant qu'institution, d'appuyer sur le bouton pause pour tout le reste du travail, de manière à nous donner le temps de lire tous les documents, c'est impossible.

Je vais repasse le micro à Steve, parce que je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

STEVE CROCKER : Merci à tous, merci à Keith. C'est votre sortie, aujourd'hui, c'est la fin de votre rôle au GNSO, non ?

Merci à tous. Paul sera à votre place la prochaine fois et félicitations à vous deux. Merci à tous.

Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]